



Communiqué de presse – Ville d'Irigny

Irigny, le 4 avril 2023

POLLUTION AUX PERFLUORES

Depuis le 17 janvier 2023, la Commune fait l'objet d'une recommandation préfectorale de non-consommation d'œufs et des chairs de volailles issus de poulaillers de particuliers. Ce principe de précaution fait suite aux 2 prélèvements réalisés en début d'année, le premier à Pierre Bénite et le second à Oullins.

Courant février 2023, la Municipalité a organisé et financé des prélèvements d'œufs issus de poulaillers de particuliers afin qu'ils soient analysés par les services de l'Etat.

Afin d'avoir un échantillonnage représentatif de la Commune, 9 prélèvements (de 6 œufs) ont été réalisés.

La Direction Départementale de la Protection des Populations a transmis les résultats suivants :

Œufs	Nombre de prélèvements dont les valeurs « Total PFOS » dépassent celles du règlement européen (*)	Nombre de prélèvements dont les valeurs « Total PFOA » dépassent celles du règlement européen (*)	Nombre de prélèvements dont les valeurs « Total PFHxS » ne dépassent pas celles du règlement européen (*)	Nombre de prélèvements dont les valeurs « Total PFNA » dépassent celles du règlement européen (*)	Nombre de prélèvements dont les valeurs « Somme de PFOS, PFOA, PFNA et PFHxS » dépassent celles du règlement européen (*)	Résultats
9 prélèvements réalisés	3	1	0	6	6	7 prélèvements non conformes et 2 conformes

(*) RÈGLEMENT (UE) 2022/2388 DE LA COMMISSION du 7 décembre 2022 modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en substances perfluoroalkylées dans certaines denrées alimentaires

Par conséquent dans un communiqué de presse du 3 avril 2023, la Préfecture a maintenu et étendu à d'autres communes, la recommandation de non-consommation d'œufs et des chairs de volailles issus de poulaillers de particuliers.

Ce document indique également qu'en l'état de la réglementation applicable et des investigations menées, les services de l'Etat n'émettent pas de recommandation sanitaire ou de restriction d'usage concernant les sols et les végétaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX. 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr